



FAMILLES DE FRANCE

Règlement national du Concours de plats à partager fruits et/ou légumes « Mets ton grain d'sel ! »

1. Le Concours est gratuit et ouvert aux jeunes de 13 à 17 ans des Clubs Ados des associations affiliées à Familles de France, réunis en équipe (constitution d'équipe : 2 à 4 jeunes maximum par équipe) et résidents en France (métropolitaine et DROM COM). Les associations locales participantes doivent transmettre les inscriptions et les informations demandées pour pouvoir participer au concours uniquement par voie numérique sur l'adresse mail : communicationweb@familles-de-france.org

2. DUREE DU CONCOURS

Le concours national sera exclusivement accessible par la transmission par e-mail de l'association de l'équipe lauréate du concours départemental à la fédération nationale, de sa fiche d'inscription et la fiche de réalisation du plat de fruits et/ou de légumes à partager, **avant le 1^{er} juin avant minuit (heure métropole) de chaque année à partir de 2025 jusqu'en 2028.**

Les équipes gagnantes seront désignées à la date du 18 juin ([journée mondiale de la gastronomie durable](#)).

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Chaque équipe participante de marmitons doit disposer d'une adresse électronique et postale valides.
- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation de(s) équipe(s) de marmitons concernés.

4. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Concours national, l'association de l'équipe lauréate du concours départemental transmet à la fédération nationale sa fiche d'inscription et la fiche de réalisation du plat de fruits et/ou de légumes à partager à l'adresse communicationweb@familles-de-france.org

Les renseignements demandés obligatoires sont les suivants :

- Le nom de l'association
- Un nom d'équipe : nom de légumes ou fruits de saison (ex : « les p'tits choux »), appellation de terroir (ex : « Un délice jurassien ») ou autres appellations
- Le nom, prénom et adresse postale de tous les membres de l'équipe
- Un seul plat à partager, composé de fruits ou/et de légumes, par équipe
- un nom pour le plat composé
- les ingrédients (liste et quantité) de la recette et la description de sa mise en œuvre
- une photo ou une vidéo du plat de fruits et/ou légumes à partager des marmitons « chefs » cuisiniers
- Un commentaire écrit de l'équipe sur pourquoi elle a fait le plat, ou, donner 3 bonnes raisons de le présenter

5. LE PRIX DU JURY

Le jury est constitué de 5 à 10 personnes. Les membres du Jury sont des personnes ne participant pas au concours. Tous les membres du jury évaluent les plats à partager à l'aide de la grille d'évaluation. : 3 équipes lauréates seront récompensées.

6. CRITERES D'EVALUATION

- Seules les recettes à base de fruits et légumes frais de saison et locaux sont acceptées.
- Une grille d'évaluation permettra de retenir les meilleures recettes selon 2 critères :
 - le respect de l'utilisation des fruits et légumes de saison,
 - les qualités esthétiques de la photo et de sa luminosité, ou, de la vidéo.

Chaque critère est noté sur une échelle de 1 à 5 (1 pour très moyen, jusqu'à 5 pour excellent).

Le cumul des notes de chacun des critères permettra de déterminer une note sur 20 et d'élire ainsi les 3 équipes lauréates.

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- Pour participer au Concours, les participants doivent obligatoirement fournir à la fédération nationale Familles de France certaines informations et données personnelles à savoir, notamment : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone.
- Les données personnelles seront traitées avec des procédures strictement liées à la participation au Concours.
- La finalité du traitement des données personnelles est l'administration du Concours. Plus précisément, il s'agit de permettre à la fédération nationale Familles de France de contacter les gagnants du Concours pour les informer du fait qu'ils font partie d'une équipe gagnante.
- Conformément aux exigences légales imposées par la Loi et le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la fédération nationale Familles de France ne conserve les données personnelles des participants que durant le temps raisonnablement nécessaire pour permettre l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
- L'équipe de marmitons participante a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement déjà effectué, fondé sur le consentement formulé avant ce retrait. Les données dont la communication est obligatoire pour participer au Concours sont clairement identifiées. Par conséquent, les équipes participantes qui retireraient leur consentement sur le traitement des données les concernant avant la fin du Concours reconnaissent renoncer à leur participation.
- La fédération nationale Familles de France s'engage à protéger les données à caractère personnel communiquées par les équipes participantes lors de leur participation et/ou obtenues ultérieurement de quelque manière que ce soit. Elle ne communique pas et ne fait pas commerce des données personnelles des participants.
- Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 dite « Informatique et Libertés », ainsi que le RGPD, sous réserve de justifier de son identité, toute personne d'une équipe participante, dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données à caractère personnel.
- Ces personnes peuvent envoyer leur demande à ce sujet à l'adresse suivante :
gabrielle.parisot@familles-de-france.org

8. DÉPÔT DU RÈGLEMENT ET LOI APPLICABLE

Le Règlement peut être communiqué par la fédération nationale à toute personne en formulant la demande par mail à gabrielle.parisot@familles-de-france.org

Toutes les stipulations contractuelles définies ci-dessus sont régies par le droit français. Tous litiges afférents au Règlement qui ne pourront être réglés à l'amiable, relèvent des tribunaux compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile.

Toutefois, le participant est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

© J'ai lu le règlement, et j'accepte de participer au Concours « Mets ton grain d'sel ».

© J'accepte que la photographie ou la vidéo réalisées soient publiées sur le site internet, les réseaux sociaux et le magazine Familles de France. Je fais remplir une attestation parentale aux adolescents participants pour le droit à l'image à cet effet et les informe des publications sur les réseaux sociaux Familles de France (internet, Facebook) et le magazine « le Cercle des Familles ».

Nom, Prénom et signature du/de la président(e) de l'association :

Nom et prénom : _____

Signature